

<p>COMMUNE DU TOUVET- CONSEIL MUNICIPAL du 13 juin 2014</p> <p>Rapport - Délibération</p> <p>Objet : Règlement intérieur des services scolaires. Rentrée 2014/2015</p>	<p>Réf Adm : Services scolaires</p>
<p>Rapporteur</p>	<p>Annie Vuillermoz</p>

RAPPORT

Madame Annie Vuillermoz, adjointe en charge des solidarités, de la vie scolaire et de la lecture publique de la commune du Touvet, expose le rapport suivant :

La commune disposait de trois règlements intérieurs, un par service. Il a été décidé pour plus de lisibilité de les rassembler en un seul document.

Les parents vont recevoir à la fin de la semaine les dossiers d'inscription pour la rentrée 2014/2015 communiqués par l'école aux enfants.

Deux permanences vont être organisées les 17 et 18 juin de 18h à 20 h pour que les parents viennent déposer les dossiers complétés.

Il est rappelé que le portail famille doit être privilégié pour les inscriptions-désinscriptions pour la cantine et pour le périscolaire, comme le stipule le règlement intérieur. Le portail famille a connu quelques dysfonctionnements aujourd'hui résolus. Aucune inscription n'est donc acceptée par mail.

Le maire vous remercie de bien vouloir statuer.

En conséquence, le maire vous propose d'adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport de Madame Annie Vuillermoz, adjointe en charge des solidarités, de la vie scolaire et de la lecture publique de la commune du Touvet,

Le Conseil municipal

ADOPTE le règlement intérieur ci joint

Le Maire

Laurence Théry